# MESURES SANITAIRES ET REGLEMENT INTERIEUR (à compléter et signer)

# • MESURES SANITAIRES :

- Le lavage des mains est obligatoire à votre arrivée. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition
- Si vous présentez des symptômes du covid19 ou de toute autre maladie (fièvre, toux, vomissements, éruptions cutanées, maladies contagieuses saisonnières ou infantiles), l'accès à l'Académie ne vous est pas autorisé.
- En cas de confinement les cours non dispensés seront récupérés et non remboursés

## • REGLEMENT INTERIEUR ::

#### • MODALITES D'INSCRIPTION :

La date de clôture des inscriptions est fixée au 30/09. Les dossiers d'inscriptions dûment complétés et accompagnés du règlement des cotisations annuelles et d'une photo d'identité, doivent être rendus avant le deuxième cours. L'ordre des chèques sera établi par l'Académie. LE REGLEMENT DE LA COTISATION EST PAYABLE EN DEBUT DE PERIODE ET N'EST PAS REMBOURSABLE. Une facilité de paiement sera accordée aux élèves : possibilité d'établir 3 chèques en début de période qui seront encaissés en septembre, janvier et avril. L'inscription est nominative et ne pourra être cédée à un tiers.

#### • DEROULEMENT DU COURS :

#### MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque élève est prié de se présenter 15 minutes avant le début du cours **en tenue de danse complète et les cheveux attachés pour les classes enfants, et muni de chaussures de danse propres pour les classes adultes.** (Nous prions les parents d'élèves des classes 4/5/6 ans et 7/8/9 ans de commander l'équipement de danse de Décathlon, Grésy sur Aix, avant le 30/09). La direction se réserve le droit d'annuler un cours ou de proposer une alternative (autre cours) à l'élève dans le cas où l'effectif serait insuffisant.

Les cours annulés par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la direction, ne pourront faire objet de réclamations.

Il est demandé à l'élève d'avoir une hygiène corporelle correcte. Tout comportement déplacé ou perturbateur pourra entrainer une exclusion immédiate du cours.

Seuls les professeurs et la direction de l'école ont le pouvoir de limiter le nombre de participants aux cours et de juger le niveau des élèves pour leur accès aux cours.

# • ASSURANCE / SECURITE :

Chaque élève doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile. L'académie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des effectifs personnels. Tout élève mineur doit être accompagné à son arrivée et sa sortie de l'Académie qui décline toute responsabilité en dehors de l'heure de cours. Il est impératif que l'accompagnateur s'assure de la présence du professeur avant de laisser l'élève mineur.

#### • PARTICIPATION AUX GALAS :

Date de notre prochain spectacle à consulter sur le tableau d'affichage. Merci de nous signaler l'absence des élèves au spectacle de fin d'année avant le 15/10. La participation au spectacle entraîne le port d'un costume de scène. La confection des costumes sera lancée à partir de cette date, une participation vous sera demandée. Les élèves garderont leur costume après le spectacle.

### • DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des activités de l'Académie (cours, manifestations et animations) l'élève autorise l'Académie à publier et exploiter les photographies ou vidéos sans limitation dans le temps.

Ces règles seront affichées à l'Académie et sur le site www.aixdanseacademie.com